

BULLETIN MENSUEL

— PUBLIÉ PAR LA —

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

TIRÉ A MILLE EXEMPLAIRES

Prix d'abonnement

10 francs par an.

SIÈGE DE LA CHAMBRE

**BOARD OF TRADE BUILDING, Chambre 230
MONTREAL**

Les Bureaux sont ouverts de 9 heures à midi et de 1 heure à 3 heures.

Adresser toutes lettres et communications à la Chambre de Commerce Française de Montréal, à MONTRÉAL, CAN.

Edifice du Board of Trade, rue St. Sacrement.

Adresse Télégraphique : " GALLIA " Montréal.

A V I S

Le Commerce français trouvera tout intérêt à se renseigner auprès de notre Chambre de Commerce sur le compte de tout individu de notre place sollicitant des représentations.

Nous recommandons aux personnes, qui ont l'occasion de nous écrire, de bien indiquer l'adresse exacte de notre Compagnie :

**Chambre de Commerce Française
de Montréal,**

EDIFICE DU BOARD OF TRADE, Chambre 230

En omettant la désignation **Française**, ce qui arrive à plusieurs de nos correspondants, les lettres sont remises—comme il est juste—à la **Chambre de Commerce du District de Montréal.**

Comptes rendus des séances de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 1903.

Extrait du procès-verbal de la séance du 3 septembre mil neuf cent trois, tenue sous la présidence de M. H. Jonas, président.

M. des Isles, ministre plénipotentiaire honoraire, gérant le consulat général de France à Montréal, se fait excuser.

Parmi les présents : MM. de Sieyès, E. Galibert, Bouesnel, Chouillou, Dantony, Goullioud, Hamon, Pony, Cordon, Lair, Monier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement du courrier qui contient un grand nombre de demandes de renseignements, notamment sur les pommes, vins, eaux-de-vie, feutres, quincaillerie, ornements d'église, gants, soieries, machines à imprimer, cuirs, etc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LES MARINS FRANÇAIS A MONTREAL

Le *Tage*, croiseur protégé de 1ère classe, battant le pavillon du contre-amiral Rivet vient de passer une quinzaine de jours à Québec. Nos marins sont toujours très cordialement reçus dans la vieille capitale du vieux Canada français, où tous les ans à peu près un navire de l'escadre de l'Atlantique vient faire une courte relâche.

Montréal est moins favorisé : la profondeur du chenal du St-Laurent entre Québec et Montréal est théoriquement de 30 pieds ; mais vers l'automne, lorsque les eaux du fleuve sont basses, il n'y a souvent que 28 à 28½ pieds à certains endroits, et il serait imprudent d'y risquer, sans raison grave, un navire à fort tirant d'eau. Mais, de temps à autre, on nous envoie un bâtiment plus léger, qui ne court pas les mêmes risques. Cette année, l'amiral Rivet a bien voulu remonter le St-Laurent jusqu'à Montréal, avec son état-major et la musique du Tâge, à bord du "Troude", croiseur de 3ème classe, léger et rapide, qui a fait ses 18 nœuds en remontant le fleuve, à la grande admiration des riverains.

Le contre-amiral Rivet, son chef d'état-major, le commandant Ollivier et le capitaine Aubry, commandant le Troude, ainsi que les officiers, sous-officiers et marins du Troude, ont été reçus à Montréal à bras ouverts. Des fêtes organisées en leur honneur ont marqué chaque journée de leur séjour : dimanche, le 6 septembre, grande fête champêtre au Sault au Récollet, organisée par la 131ème section des Vétérans des Armées de Terre et de Mer. Lundi, réception à l'Hôtel de Ville ; banquet, le soir, offert aux sous-officiers et quartiers maîtres du "Troude". Mardi, banquet offert par les citoyens de Montréal à l'amiral et à ses officiers, en même temps qu'à l'amiral Douglas, de la marine anglaise, arrivé la veille avec un petit croiseur, la "Retribution", à peu près de la même classe que le "Troude". Mercredi, grande représentation de gala au Parc Sohier en l'honneur des marins des deux nations ; promenade en tramway électrique. Jeudi, descente des rapides de Lachine ; soirée chez lord Strathcona. A midi, l'amiral Rivet offrait à déjeuner aux principaux citoyens de la ville à l'Hotel Viger ; et le capitaine Aubry faisait aussi les honneurs de son bord à des invités de distinction. Et lorsque, vendredi, le 11 septembre, à 8 heures du matin, le "Troude" a quitté son mouillage pour retourner à Québec, une foule immense encombrait les quais pour dire adieu aux marins de France.

Ce qui a donné un cachet particulier aux fêtes de cette année, c'est la présence dans le port de Montréal du croiseur anglais "Retribution" et de l'amiral Douglas, commandant de l'escadre anglaise de l'Atlantique nord.

On a saisi l'occasion de faire une démonstration *bien claire* de la faveur avec laquelle on accueille au Canada l'entente cordiale qui règne entre l'Angleterre et la France. A partir du moment (lundi soir) où la "Retribution" a été amarrée au quai, on a eu soin de confondre dans la même bienvenue les marins des

deux pays, représentant les deux races qui composent la population du pays.

Au somptueux banquet offert mardi soir aux deux amiraux et à leurs officiers, on a bu à la santé du roi et à celle du président Loubet ; tous les discours ont célébré à l'envi l'"Entente cordiale", et nous ne pouvons nous empêcher de citer la péroraison de M. Donald MacMaster, un des avocats les plus distingués du barreau de Montréal, chargé de proposer la santé de la France et de l'Angleterre :

Si le héros illustre qui mourut glorieusement sur les Plaines d'Abraham, avait pu, à ses derniers moments, plonger son regard dans l'avenir, et parcourir d'avance l'épopée des soixante mille colons, qui représentaient alors toute la puissance de sa patrie dans la Nouvelle France, les voir accrus, deux siècles plus tard, de un million et demi dans la province de Québec, de 200,000 dans la province d'Ontario, et de 1,000,000 aux Etats-Unis; si Montcalm avait pu suivre l'évolution des ans, apercevoir la transformation de cet immense pays que nous aimons tant, contempler la figure des chefs qui ont conduit héroïquement leurs compatriotes à la conquête du sol et de la liberté ; s'il avait su quels seraient ceux qui dirigent aujourd'hui la politique, administrent la justice, exploitent les ressources de ce pays, exercent son commerce et contrôlent sa presse ; s'il avait vu un gouverneur français installé dans le Palais du gouvernement comme autrefois au Château St-Louis, un juge en chef français siéger dans la cité historique, un premier ministre français à la tête de la province de Québec, un président français à la Chambre des Communes, un Français juge en chef de cette province, un Français juge en chef de la Cour Suprême du Canada, enfin et surtout premier ministre de ce vaste Dominion un Français, notre plus grand orateur parlementaire, le maître achevé des deux langues, l'interprète des pensées des deux nations, si, dis-je, Montcalm, avait pu entrevoir, à travers l'avenir, toutes ces choses, ne se serait-il pas écrié, comme Wolfe : "Dieu soit loué ! je meurs content !"

De la France, je n'ai que ceci à ajouter : elle a perdu beaucoup, mais elle a gagné, au-delà des mers, des possessions coloniales immenses ; elle a gagné en milles carrés ce qu'elle a perdu de pieds carrés ; elle a gagné en littérature, dans les sciences, et dans les arts ; elle a gagné plus de richesses, plus de bonheur, plus de stabilité gouvernementale, plus de liberté ; elle a gagné, dans tous les domaines de la civilisation, si bien qu'aujourd'hui, malgré sa défaite, il y a un quart de siècle, elle marche, triomphante, à l'avant-garde des nations. Mais son plus beau triomphe, peut-être, est d'avoir gagné l'affection et la sympathie de tous les peuples, en se montrant supérieure à toutes les épreuves, d'un grand cœur et d'un courage invincible à travers les événements. Voilà la nation, la nation amie que je vous demande d'associer, dans ce toast, à la Grande Bretagne.

Détail typique : un des organisateurs de ces fêtes, l'honorable M. Würtele, ancien ministre provincial,

juge de la Cour Supérieure, et officier de la Légion d'Honneur, qui est lui-même d'origine Saxonne, est le beau-père du capitaine français Aubry, commandant du "Troude", et le cousin de l'amiral anglais Douglas, lequel est un canadien de naissance, étant né et ayant reçu son éducation primaire à Québec.

LA POLITIQUE COLONIALE DE M. CHAMBERLAIN

Les partisans de M. Chamberlain comptaient beaucoup sur le Congrès des Chambres de Commerce de l'Empire Britannique, qui vient d'être tenu à Montréal, pour donner un coup de claxon en faveur de la politique dite du tarif préférentiel de M. Chamberlain. L'évènement a dû les désappointer.

L'idée d'un tarif préférentiel entre les différentes parties de l'empire britannique avait de nombreux partisans au Congrès. Nombre de chambres de commerce coloniales, de celles du Canada, entr'autres, avaient donné à leurs délégués le mandat de voter en faveur de cette politique. Les délégués des chambres de commerce anglaises étaient divisés, mais la majorité y était sûrement acquise au libre-échange ; et, parmi les colonies, l'Australie se tenait sur une extrême réserve, tandis que, au Canada, des dissidences marquées se produisaient.

Une résolution proposée par les délégués du Board of Trade de Montréal affirmait que l'établissement d'un tarif préférentiel aurait pour effet de resserrer les liens entre les colonies et l'Angleterre et contribuerait à la prospérité des unes et de l'autre.

Dans la discussion qui a suivi, les délégués canadiens ont fait comprendre, sans aucune ambiguïté, que les détaxes au profit de l'Angleterre, sur les articles que le Canada peut produire, ne pourraient aller au-delà de ce qu'elles sont aujourd'hui ; mais qu'on était prêt à taxer davantage les produits non-britanniques et à augmenter, de ce côté, autant qu'il serait nécessaire, la faveur à faire aux produits anglais.

Les délégués de Londres et de Manchester, sans attaquer directement le principe, ont fait toutes sortes de réserves. La résolution se terminait en demandant l'institution de l'enquête préconisée par M. Chamberlain. A cette proposition, personne n'a fait sérieusement objection, le caractère anodin qui la caractérise ne prêtant pas à une opposition bien tranchée.

Mais les libre-échangistes anglais ont insisté pour faire ajouter à la première partie de la résolution mots. La dernière phrase en effet, pour bien faire ressortir le caractère protectionniste du vœu

exprimé, dit : "En tenant compte, toutefois, des nécessités fiscales de chaque partie de l'Empire." Les mots dont on a demandé l'insertion étaient ceux-ci "et industrielles," à placer après le mot "fiscales". Le texte de ce membre de phrase devenait donc le suivant : "En tenant compte, toutefois, des nécessités fiscales et industrielles de chaque partie de l'Empire."

Ainsi rédigée, la résolution laissait toute liberté à l'Angleterre de refuser de taxer les denrées alimentaires, que l'industrie considère, à juste titre, comme faisant partie des matières premières qui lui sont le plus nécessaires. Et comme déjà "les nécessités fiscales" réservées laissaient aux colonies la faculté de conserver leurs tarifs protecteurs, principales ressources de leurs budgets, le dernier texte conciliait tous les intérêts, toutes les écoles. et, après une vive et longue discussion, c'est celui-là qui fut définitivement adopté par le congrès.

Mais, s'il a pu réunir l'unanimité, c'est qu'il n'engageait aucuns des partis, c'est que, en fin de compte, il détruisait tout l'effet que pouvait avoir la résolution.

Voici donc ce qui a été décidé par le congrès : En théorie, il serait avantageux d'établir un tarif préférentiel entre les différentes parties de l'Empire pourvu que, en pratique, les colonies puissent maintenir les droits qui protègent leurs manufactures et remplissent la caisse publique ; et que, de son côté, la Grande-Bretagne puisse conserver le libre échange, considéré comme nécessaire à son industrie.

C'est à-dire que tout reste dans le *statu quo*.

LA SURTAXE D'ENTREPOT

Au congrès des Chambres de Commerce de l'Empire britannique qui vient d'avoir lieu à Montréal, la délibération suivante a été proposée par M. H. M. Pullock, un délégué de la Chambre de Commerce de Bristol :

" Que prière soit faite au Ministère des Affaires Etrangères d'entamer des négociations avec le gouvernement français dans le but d'obtenir que les marchandises expédiées sur connaissance direct, par un port anglais, provenant d'une colonie britannique n'ayant pas de service direct sur la France, soient considérées par la douane française comme importées en droiture et soient exemptes de la surtaxe d'entrepôt, c'est à dire de cette taxe spéciale imposée en sus des droits sur les marchandises d'origine extra-européenne qui sont importées en France, d'un entrepôt d'Europe."

Quoique proposée par un délégué de la métropole,

cette délibération intéresse plus spécialement les colonies ; mais cela n'a pas empêché un autre délégué anglais de se plaindre que l'application de la surtaxe d'entrepôt a donné lieu à des difficultés vexatoires à plusieurs reprises. Il prétend que la douane française a insisté pour traiter comme de provenance canadienne, et par conséquent pour frapper de la surtaxe d'entrepôt, un lot de pois qui était réellement de provenance anglaise.

Du côté des colonies, le débat a été continué par M. J. X. Perrault, chevalier de la Légion d'honneur, délégué de la Chambre de Commerce du district de Montréal, et qui fut un des commissaires canadiens à la dernière exposition de Paris.

M. Perrault dit que cette surtaxe est injuste—il n'explique pas pourquoi—et il affirme qu'il est très désirable que, au moins tant que nous n'aurons pas de ligne directe sur la France, les marchandises expédiées par un port anglais, mais ne faisant qu'y toucher, sans transbordement, soient admises en France sans payer cette surtaxe d'entrepôt, qui paralyse le commerce entre la France et le Canada.

Nous avons pourtant à plusieurs reprises, de même qu'un confrère canadien, "La Presse", tâché de faire comprendre à M. Perrault et à quelques-uns de ses collègues, que la surtaxe d'entrepôt n'est appliquée que sur les marchandises entreposées dans un port de l'Europe, avant de parvenir sur le territoire français. Ainsi une expédition du Canada chargée sur un navire qui toucherait à Liverpool ou à Bristol sans être mise à terre, sera exempte de la surtaxe d'entrepôt, pourvu que le fait du non-débarquement soit certifié par le consul français du port d'escale et qu'une autre condition ait été remplie, c'est-à-dire qu'aucune marchandise similaire n'ait été prise à bord du navire dans le port anglais où il a touché. Nos amis canadiens conviendront que cette dernière condition n'est qu'une légitime précaution pour empêcher la fraude, la substitution d'une marchandise à une autre, etc.

Nous n'avons pas, bien entendu, à nous interposer entre le Foreign Office et notre ministère des Affaires Étrangères ; mais nous croyons être en mesure de prévoir à peu près exactement ce que sera la réponse de notre gouvernement—non pas dans sa forme qui sera absolument diplomatique—mais dans son fond. Accorder aux colonies anglaises le droit d'entreposer en Angleterre, sans payer la surtaxe, les produits destinés à la France, cela ne peut se faire qu'en modifiant la loi générale, la loi qui impose cette surtaxe sur tous les produits extra européens, d'où qu'ils viennent, du moment où ils sont débarqués dans un port d'Europe autre que le port français de destina-

tion définitive. Or cette modification ne peut être faite que par le parlement français.

En outre, il est assez osé de venir demander au gouvernement français, qui a fait et fait encore tant de sacrifices pour remettre sur pied la marine marchande de la France, d'accorder une faveur qui assurerait à la marine marchande de la Grande-Bretagne le monopole du commerce entre les colonies anglaises et la France, et qui retarderait peut-être de 25 à 30 ans la création de cette ligne directe entre le Canada et la France que nous appelons de tous nos vœux.

Si, encore, il était question d'une compensation quelconque ! Mais on ne semble pas même en avoir eu l'idée.

LES POMMES

"La récolte des pommes a complètement manqué en France ; il nous faut importer des pommes du Canada ; veuillez donc nous indiquer les noms et adresses de négociants qui seraient disposés à nous confier leur agence pour la France ou (plus rarement) à nous consigner ou à nous vendre ferme au besoin."

Ce qui précède résume bien la teneur de la plupart des lettres dont se compose actuellement notre courrier.

Outre les pommes, on nous parle aussi quelquefois des poires et des tomates. Il a été répondu directement à chacun de nos correspondants ; mais ce serait peut-être nous éviter un surcroît inutile de travail et de déboursés que de condenser ici, à l'usage de tous nos lecteurs, les renseignements qui peuvent être utiles au commerce français en l'occurrence.

La récolte de pommes au Canada pourra être, cette année, selon les données recueillies par l'association pomologique du Canada d'environ 1,300,000 de barils (le baril équivaut à un peu plus d'un hectolitre).

L'année dernière, elle était de 1,600,000 de barils ; il y a donc déficit d'environ 300,000 de barils. Toutefois, le chiffre actuel représente encore une bonne récolte moyenne, l'année dernière ayant été exceptionnelle.

Les États-Unis, surtout ceux des États qui font bordure au Canada, sont aussi grands producteurs de pommes et leur récolte est abondante cette année. Ce fait aurait pour résultat presque inévitable un fléchissement des prix au Canada, s'il n'était compensé par la disette générale dans l'Europe Occidentale.

Car non seulement la récolte a manqué en France, mais elle a aussi manqué dans les Îles Britanniques ; et si nous constatons une demande active de nos compatriotes de France, on reçoit aussi beaucoup de com-

mandes pour expédition en Ecosse, en Irlande et en Angleterre. Les expéditions de Montréal pour la semaine actuelle sont d'environ 20,000 barils. On peut donc calculer que la pomme, si abondante qu'elle soit de ce côté de l'Atlantique, sera chère, cette saison, par suite des achats considérables pour l'exportation auxquels elle donnera lieu.

La pomme commune qui peut être classée, au besoin, comme pomme à cidre, quoiqu'elle n'ait pas la saveur âcre et astringente de la pomme à cidre de Bretagne et de Normandie, n'était pas exportée jusqu'ici; on en faisait sur place, soit du cidre, soit des compotes, on la faisait sécher au soleil coupée en quartiers, ou bien on la donnait en nourriture au bétail. Le prix minime de ce fruit ne permettait pas de le transporter au loin. Dans les conditions actuelles, pourra-t-on les exporter? C'est encore problématique. La cueillette, la mise en baril, le coût du baril et le transport au quai, représentent presque le prix que les acheteurs en offrent en ce moment pour livraison au Havre. Aussi nous n'avons encore connaissance que de quelques petits achats d'essai, faits plutôt dans l'espoir de voir le marché français monter suffisamment pour permettre de les écouler sans perte, qu'avec une perspective définie d'y faire un profit.

Les qualités supérieures, les pommes à couteau, sont d'ores et déjà cotées à des prix sensiblement supérieurs à ceux de l'année dernière. Pour celles-là, la demande française est concurrencée par la demande anglaise et, comme le marché anglais a été jusqu'ici à peu près le seul débouché de l'exportation canadienne, il a la préférence, prix pour prix. En effet, entre deux clients, on donne toujours au client régulier la préférence sur le client de passage. On connaît les habitudes du marché anglais, qui sont beaucoup plus libérales que celles du marché français. On sait que, s'il arrive accident à quelque baril en cours de route, il sera vendu pour ce qu'il vaudra, en Angleterre, tandis que, en France, on le refusera, sans doute, purement et simplement.

Mais les affaires avec l'Angleterre, en pommes, sont faites souvent en consignation et tout l'aléa de l'opération incombe à l'exportateur. Tandis que nous avons sur place en ce moment plusieurs acheteurs français, qui prendraient livraison ici et paieraient comptant. Ceux-là feront des affaires, s'ils veulent ou s'ils peuvent payer les prix demandés.

Les autres, ceux qui sont restés en France et veulent traiter par correspondance, ou bien ne pourront pas acheter, ou seront obligés de subir les conditions de prix et de paiement d'une maison de commission.

La maison John Barry & Sons, une de nos bonnes

maisons d'exportation, nous fournit les renseignements suivants sur la condition actuelle de la récolte.

Dans la Nouvelle Ecosse, la récolte des pommes est excellente tant comme quantité que comme qualité. La fameuse vallée d'Annapolis, célèbre pour la qualité de ses pommes, a une superbe récolte. Les principales variétés qui y sont cultivées sont la *Gravenstein*, la *King's*, la *Bellefleur*, la *Spy*, la *Baldwin*, et la *Ribston Pippin*. Toutes ces sortes sont très bien venues, de belle couleur et n'ont aucune de ces taches de roussure qui défigurent les plus beaux fruits. On croit que le rendement sera plus considérable que ne comportent les prévisions du début, vu qu'il y aura très peu de déchet à l'emballage, presque tous les fruits étant sains et beaux.

De la Nouvelle-Ecosse à Québec il n'y a pas de culture en grand de la pomme. Il faut aller jusqu'à la région de Montréal: l'île de Montréal et les comtés voisins, pour trouver ensuite de grands vergers. Dans l'île et dans le voisinage on trouve cette année en abondance la *Fameuse*, d'excellente qualité, de couleur parfaite et sans tâche. La qualité est supérieure à tout ce qu'on a vu depuis dix ans au moins. On craint généralement, à tort, d'exporter la *Fameuse* en barils. Si l'on exporte cette pomme en octobre, lorsqu'elle est encore ferme et solide, on peut compter, pourvu que l'emballage soit bien fait, serré, dans de bons barils, que le fruit arrivera en bonne condition au port de destination en France ou en Angleterre. Si l'on expédie plus tard, lorsque la pomme mûre commence à s'amollir, elle ne se conservera que très difficilement.

Entre Montréal et Toronto on cultive une variété de pommes absolument identique à la *Fameuse*, mais qui porte le nom de *Snow*. Dans cette région aussi la récolte est abondante et très belle. Parmi les variétés les plus connues qui y sont cultivées, on trouve de très belles qualités de *Spies*, de *King's* et de *Baldwins*. La pomme grise (Reinette grise) appelée ici *Russett* est en déficit, de même que la Reinette verte (greening).

A l'ouest de Toronto, et dans la région de Niagara, que l'on est convenu de désigner comme le jardin du Canada, la récolte est déficitaire et la qualité n'est pas belle, les pommes sont mal venues et tachées. Dans le voisinage de la baie Georgienne, à Meaford, Collingwood, etc., la récolte est diminuée, mais la qualité de ce qu'il y a est excellente.

Les prix pratiqués actuellement sont encore raisonnables, mais ils ont une tendance marquée à monter; sur le marché anglais, d'ailleurs, on paie les pommes canadiennes presque le double de l'année dernière. Un acheteur français a passé ces jours-ci, un marché pour un lot considérable de pommes à \$2.50 le baril

sur place, pour livraison et expédition immédiate et \$2.75 pour livraison à la fin de l'automne ou en hiver. Le transport à Montréal coûtera 25 cents par baril. Le baril de 3 minots (*bushels*) pèse en moyenne de 175 à 180 livres, poids brut, soit 150 livres net. Ce poids varie naturellement suivant la variété. L'unité de vente est le baril, de 3 bushels, sans se rapporter au poids.

Les frets actuels de Montréal en Europe sont : pour Liverpool et Londres, 2s 6d (3 fr 12½) ; pour Glasgow et Bristol, 3s (3 fr. 75) le baril. Pour la France on paie 3s.

L'expédition des pommes à cidre, nous dit M. Barry paraît peu profitable ; les barils sont plus chers, on les paie 35 cents au lieu de 30 cents, la main d'œuvre est plus chère, surtout en ouvriers d'expérience et il faut un personnel expérimenté ; les pommes doivent être cueillies à la main et emballées avec soin, bien serrées, afin que les chocs en cours de route ne puissent faire remuer les fruits. Le fret et le transport par terre sont les mêmes que pour les bonnes qualités. Il faudrait qu'on eût la pomme pour rien, pour pouvoir y faire ses frais et elle doit coûter au moins 40 à 50 cents par baril. Il serait plus pratique, ou bien de faire sécher les pommes en quartiers, ce qui en réduirait le volume, et par conséquent le fret, ou bien de faire le cidre ici et de l'importer tout fait en France.

Les principales maisons de Montréal qui exportent la pomme à l'état frais sont :

Wm. Nivin & Son,	47 rue William.
Hart & Tuckwell,	159 rue McGill.
John Caldwell & Co,	173 "
J. J. Vipond & Co,	177 "
John Barry & Sons,	185 "
Bell, King & McLaren,	189 "
Irwin, Harris & Co,	209 "
A. Bowes & Co,	211 "
C. A. Chouillou & Cie,	14 Place Royale.

Outre la pomme fraîche, on fait au Canada la pomme sèche et la pomme évaporée. La pomme sèche n'est pas produite industriellement. Les propriétaires de vergers traitent ainsi les fruits dont ils n'ont pas l'écoulement avantageux à l'état frais et c'est le marchand rural qui recueille le produit des particuliers pour l'expédier à la ville. On devra s'adresser pour se le procurer aux négociants en fruits frais dont nous venons de donner une liste.

Les pommes évaporées sont le produit d'une industrie spéciale et peuvent être achetées chez les fabricants ou chez leurs représentants.

Voici une liste des fabricants de pommes évaporées :

G. Matchett,	Waterford,	Ontario.
Mahler Brothers,	Chatham,	"
Clark & Co,	Brighton,	"
McPherson & McGugan,	Cedar Spring,	"
L. Mahler,	Strathroy,	"
L. K. Shourd & Co,	Wellington,	"
F. L. Preskett,	Owen Sound,	"
R. J. Graham,	Norwich,	"
Louis Mahler,	Brussels,	"
The Royal Packing Co.,	Board of Trade,	Montréal,

P. Q.

Et aussi la Canadian Cannery Consolidated Co. déjà nommée.

La maison française C. A. Chouillou & Cie, 14 Place Royale, Montréal, représente plusieurs de ces fabriques pour l'exportation.

Dans certaines régions, on cultive en grand la tomate que des fabriques voisines achètent pour la mettre en conserves. Ces fabriques se sont presque toutes syndiquées sous le nom de "The Canadian Cannery Consolidated Company Limited"; le siège social de ce *trust* est : 30 St. James street South, Hamilton, Ontario. En dehors du *trust*, on trouve cependant quelques fabriques, dans la province de Québec, qui sont :

John W. Windsor,	Montréal, P. Q.
Racine, de Gruchy & Cie,	Laprairie, P. Q.
Wilfrid Sarrasin,	Bord à Plouffe, P. Q.
Cyrille Taillefer,	" "
Becquet Canning Co,	St Pierre les Becquets, P. Q.
St-Eustache Canning Co,	St Eustache, P. Q.

BORDEAUX-CANADA.

EXTRAIT DU RAPPORT OFFICIEL DES DÉBATS DE
LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA,
SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 1903.

M. le Premier Ministre dépose la résolution suivante.

"Résolu : Qu'il est opportun d'ouvrir un crédit pour une subvention de \$133,333.33 par année en faveur d'un service de bateaux à vapeur entre le Canada et la France."

M. le PREMIER MINISTRE. Je n'ai pas l'intention de demander immédiatement l'adoption de cette résolution en comité, car je n'ai pas en ce moment tous les documents que je désire communiquer à la Chambre. Le gouvernement a passé contrat avec M. Colombier, de Bordeaux. C'est un armateur de quelque importance. Ce contrat sera déposé sur le

bureau de la Chambre à la prochaine réunion du comité ; mais je vais en donner maintenant les grandes lignes.

Le contrat stipule qu'une ligne de vapeurs fera le service entre le Canada et Bordeaux, donnant 18 voyages par année, soit 12 voyages pendant l'été et 6 pendant les mois d'hiver.

Je dois dire que je n'ai pas l'honneur de connaître M. Colombier personnellement. Il s'est adressé au gouvernement, muni de lettres d'introduction des principaux banquiers de Bordeaux, établissant qu'il est membre d'une maison possédant une certaine surface. Mais je ne me suis pas contenté de cela ; j'ai télégraphié par câble au consul anglais à Bordeaux. Je communiquerai sa réponse à la Chambre. Elle comporte, en résumé que la maison Colombier est une maison très honorable, quoiqu'on ne puisse dire qu'elle possède de très gros capitaux ; mais qu'il est sous l'impression que, pour une entreprise comme celle-ci, la maison Colombier possède des capitaux suffisants. Sur ces assurances, nous avons cru pouvoir traiter avec M. Colombier.

On a reconnu à maintes reprises ici, tant du côté du gouvernement que de celui de l'opposition, les avantages que procurerait une ligne de vapeur entre le Canada et la France. Nos prédécesseurs, à leur dernière session en 1896, avaient inscrit dans nos statuts une loi accordant une subvention de \$50,000 à une ligne directe de communication entre le Canada et la France. L'expérience a démontré que cette subvention était absolument insuffisante. Nous l'avions augmentée à \$100,000 par année et nous avons passé contrat avec une certaine société dans laquelle M. Clergue, du Sault Ste-Marie était fortement intéressé. Malheureusement, l'entreprise n'a pas réussi.

Cela n'a pas détruit notre conviction que, avec une ligne directe de steamers entre le Canada et la France, il nous serait possible de développer un commerce très considérable entre les deux pays. Il existe déjà un commerce de certaine importance entre les deux pays. D'après les renseignements que nous avons recueillis, d'après les données qui nous ont été fournies, il nous semble que, sans le moindre doute possible, si nous avions une ligne directe entre le Canada et la France, nous en retirerions de grands avantages.

Nous avons, entre les deux pays, un traité qui nous assure le bénéfice du tarif minimum sur une assez longue liste d'articles, entr'autres, le poisson, la pulpe de bois et différentes sortes de bois de service. Les articles qui entrent de France au Canada en vertu du traité ne sont qu'en petit nombre ; et comprennent les vins, les savons, les noix et quelques autres articles. Or

nos importations de France sont d'une valeur beaucoup plus considérable que nos exportations en France. Ce devrait être précisément le contraire. La raison pour quoi nous n'avons pu nous créer un plus grand commerce avec la France, c'est l'absence de moyens de communication directe entre les deux pays.

La France a deux tarifs : un tarif maximum et un tarif minimum. Nous jouissons du bénéfice du tarif minimum que je viens de mentionner ; mais nous n'avons pas été en mesure d'en profiter en pratique. Car, quoique nous ayons droit à ce tarif minimum, une des dispositions du tarif établit que les marchandises qui entrent en France autrement qu'en droiture sont sujettes à la surtaxe d'entrepôt. Cette surtaxe est assez lourde et équivaut presque à une prohibition. En voici un cas, entr'autres. L'an dernier, pendant mon séjour en France, je reçus un télégramme de M. Parizeau, que M. le député de Jacques-Cartier connaît bien. Par ce télégramme, il m'informait qu'il était obligé de résilier un marché pour la fourniture de bois—ou de pâte de bois—je ne sais plus au juste—parce qu'il ne pouvait expédier directement en France et que la surtaxe d'entrepôt, qu'il devrait payer en expédiant en transit par l'Angleterre, le mettait dans l'impossibilité de faire aucun bénéfice sur ce marché.

Jusqu'à présent, donc, nous n'avons pas pu profiter des avantages accordés par le traité, quoiqu'il n'y ait pas le moindre doute qu'il nous soit possible de créer un commerce considérable avec ce pays. Prenons par exemple un article avec lequel nous faisons maintenant un volume assez considérable d'affaires : les instruments aratoires. Nous en exportons en France, je crois, entre \$300,000 et \$400,000. Nous pourrions en exporter beaucoup plus si nous avions une ligne directe de vapeurs. Nos principaux concurrents sur ce marché sont les Etats Unis ; et il n'y a pas de raison pour que nous ne puissions y prendre une part aussi large du commerce de ces articles que celle des Etats-Unis, si nous avions des moyens de communication directe et si nous pouvions ainsi éviter la surtaxe d'entrepôt. Car c'est le seul obstacle que rencontrent ceux de nos concitoyens qui font ce commerce. Il est donc indubitable que l'établissement de communications directes entre le Canada et la France serait d'un très grand avantage au Canada et nous permettrait d'ouvrir à nos exportations un très grand débouché dans un pays dont la très grande richesse est proverbiale.

Je viens de parler des instruments aratoires. Il est un autre article pour lequel il existe en France une demande simplement illimitée : la pâte de bois. La France est un des pays qui consomment le plus de papier. Mais toute la pâte de bois que la France emploie

vient de Suède et de Norvège. Personne ne me contredira lorsque j'affirmerai que nous pouvons faire concurrence sur le marché français aux pâtes de bois de Suède et de Norvège, et que, si nous avions le champ libre, nous enlèverions ce marché à nos compétiteurs. La quantité de pâte de bois qui va du Canada en France aujourd'hui est infinitésimale, tandis que nous devrions nous emparer de tout le marché. Mais du moment que les fabricants sont obligés d'expédier leur marchandise par une autre voie que la voie directe, et que ces marchandises, à leur arrivée en France sont sujettes à la surtaxe d'entrepôt, il n'y a pour eux aucun bénéfice à faire cette exportation.

Je crois en conséquence, pour toutes ces raisons, que la Chambre fera bon accueil à la résolution que nous lui soumettons.

M. MONK (député du comté de Jacques Cartier). Il est incontestable qu'il nous serait très avantageux, d'augmenter nos relations commerciales avec la France. Quiconque veut prendre la peine de consulter le statistique concernant le commerce entre le Canada et la France, et qui a la moindre idée des possibilités du commerce avec ce grand pays, en viendra promptement à la conclusion que nous perdons chaque année de riches occasions de faire du commerce avec la France. Lorsque M. le premier ministre était en France, la dernière fois, on nous a dit qu'il était en train de négocier un élargissement de notre traité avec la France. On nous a dit souvent aussi que, M. le Ministre du Commerce essayait de négocier avec les représentants officiels de l'Italie en ce pays un traité de commerce qui nous eut été extrêmement profitable. Si je ne me trompe, les deux tentatives ont échoué. Les efforts faits par le consul d'Italie à Montréal ont été si fructueux qu'il a dû y renoncer et, il en a, de chagrin, donné sa démission.

Mais pour en revenir à la France. Je crois que si nous désirons établir de meilleures relations commerciales avec ce pays, l'expérience est là qui nous conseille de procéder avec les plus grandes précautions afin d'éviter les désappointement qui sont résultés de nos efforts précédents dans cette direction. Il est très difficile de calculer dans quelles proportions notre commerce avec la France pourrait s'accroître surtout si nous pouvions le mettre dans de bonnes conditions en regard des lois commerciales spéciales et des tarifs de la France, au moyen de l'établissement d'une ligne d'un caractère permanent qui pourrait nous donner une garantie permanente de succès.

Je me suis donné la peine de relever dans le dernier Annuaire Statistique du Canada quelques chiffres portant sur notre commerce avec la France dans le

passé. Ces chiffres sont loin d'être aussi importants qu'ils pourraient l'être.

Le premier Ministre a parlé de pâtes de bois ; il est certain que nous pourrions vendre beaucoup de pâtes de bois en France, si nous avions une ligne directe, quoique je sois toujours sous l'impression que nous ferions mieux de garder notre pâte de bois et de la convertir en papier nous mêmes. Quoiqu'il en soit, avec les immenses quantités de bois à pâte que nous possédons, il faudra nécessairement exporter une partie de nos pâtes et il existe en France un marché immense pour ces pâtes, lorsque nous aurons réussi à nous y établir...

—Ici, l'orateur donne des chiffres de l'exportation en France de divers produits canadiens depuis cinq ans, entr'autres des articles suivants : minéraux, produits de pêcheries, animaux et leurs produits, produits agricoles, produits manufacturés. Et il continue :

—Voici le nickel, par exemple, dont nous avons la production presque exclusive—avec un seul autre pays—Je suis convaincu que nous pourrions faire un grand commerce de cet article, en France et en Italie. J'ai appris l'autre jour, de source digne de foi, qu'un grand établissement industriel de France avait envoyé au Canada un agent dont les instructions étaient d'acheter tout le nickel en matte qu'il pourrait trouver. D'autres établissements en France ont poussé l'exploitation des alliages du nickel à un degré que l'on n'a pu atteindre nulle part ailleurs. Ce seraient des concurrents aux acheteurs actuels de notre nickel, qui sont des Américains.

Mais comme je le disais tout à l'heure, nous n'avons pas réussi jusqu'à présent à établir une ligne solide de navigation entre le Canada et la France. Ce n'est pas, d'ailleurs, par ce côté-là seulement que nous avons manqué de cultiver nos relations commerciales avec l'étranger, avec la France, avec la Belgique, avec l'Italie. Nous ne devrions rien négliger pour cela.

Nous avons pour représentant en France une personne que beaucoup de mes collègues connaissent et qui remplit très bien ses fonctions. M. Fabre représente le Canada en France avec beaucoup de succès et s'acquitte de ses fonctions admirablement. Cependant, il a maintenant atteint un certain âge ; c'est un avocat, qui n'a reçu aucun entraînement commercial. Je crois qu'il serait bon pour nous d'avoir, en France, un agent purement commercial, qui, sous l'autorité de M. Fabre, s'occuperait exclusivement des relations commerciales entre le Canada et la France.

M. le premier ministre dira que nous avons actuel-

lement un représentant commercial ; que le gouvernement a nommé M. Poindron représentant du Canada en France. M. Poindron est un homme très estimable, je le connais personnellement ; mais il n'a pas toujours vécu en ce pays ; il n'est pas Canadien et je doute beaucoup qu'il soit l'homme le plus compétent à remplir cette position et à travailler à atteindre le but que j'ai indiqué. Je voudrais avoir, sous la direction de M. Fabre, un homme dont tout le temps serait employé aux affaires commerciales ; un homme bien au courant des conditions commerciales du pays, connaissant bien à fond ses ressources, qui, de temps à autre enverrait des rapports au gouvernement et qui ferait preuve d'une plus grande activité qu'il est possible, je crois, d'en demander à M. Poindron, car ce dernier, n'étant pas Canadien d'origine, ne peut être aussi familier avec la situation commerciale du pays, qu'un homme choisi avec cet objet spécialement en vue.

—Après avoir demandé certains renseignements sur le nombre des navires qui feront le service, leur coût, leur aménagement, leur tonnage, etc., M. Monk passe à la personnalité des promoteurs de l'entreprise :

—M. le premier ministre a donné le nom de M. Colombier, que l'on me dit être un homme de quelque fortune, un négociant, je crois. Est-ce un armateur ?

Le PREMIER MINISTRE.—Oui, c'est un armateur.

M. MONK.—Se propose-t-il de constituer une compagnie, ou a-t-il une compagnie déjà formée, avec le capital nécessaire pour exécuter convenablement ce contrat ? Ou bien n'a-t-il simplement que l'intention—comme d'autres l'avaient à qui nous avons déjà donné des subventions—de former une compagnie après avoir obtenu cette subvention ? Quelle est la nature de cette compagnie, si elle existe ? Est-ce que M. Colombier ne serait qu'un simple amateur, ou bien est-il appuyé par une compagnie déjà en existence ? Et s'il y a une compagnie, quels sont les moyens dont elle dispose pour se procurer du trafic ? Car, même en ayant un agent très actif qui ouvrirait de nouveaux débouchés à notre commerce, nous devons avoir soin de ne traiter qu'avec une compagnie possédant tous les éléments que les autres compagnies possèdent pour attirer le trafic.

M. Colombier est associé dans cette affaire avec M. Carbonneau, si je suis bien informé. Voici ce que je connais de M. Carbonneau : il a fait quelques spéculations dans les mines du Klondyke et il a essayé de vendre à des capitalistes français une mine appelée Gold Run. Il est allé à Paris pour cela, et tout en s'occupant de la vente de sa mine et d'autres transac-

tions financières, probablement, il s'est mis dans la tête de lancer cette ligne de vapeurs. Je ne veux rien dire contre M. Carbonneau ; je ne connais personnellement rien à son discrédit, sauf qu'il a été mêlé à une compagnie qui a contribué largement à la ruine de la Banque du Peuple. Les relations de cette compagnie avec la Banque du Peuple, dont la faillite a fait souffrir tant de pauvres gens à Montréal, n'étaient pas d'une nature recommandable. C'était, je crois, la Canadian Trading & Shipping Co, et M. Carbonneau en était le gérant.

Pour parler franchement et pour moi seul, j'avoue que je n'aurais pas beaucoup de confiance en M. Carbonneau, d'après ce que je connais de lui, s'il avait quelque chose à faire avec cette grande entreprise ; car c'est une grande entreprise qui demande tous les efforts d'un homme sérieux et compétent pour être menée à bien.

—Après avoir cité un article d'un journal de Montréal, M. Monk termine en insistant encore sur la nécessité de prendre toutes les précautions possibles pour que, cette fois, on n'ait pas à redouter l'insuccès des tentatives précédentes.

Sir Wilfrid Laurier, répondant à M. Monk, touche deux ou trois points intéressants. Au sujet des négociations pour l'élargissement du traité avec la France, il dit que ces négociations étaient tout-à-fait officieuses mais qu'il n'a pas cru devoir les pousser plus avant tant qu'il n'y avait pas de ligne directe entre le Canada et la France. Il dit aussi qu'il a pris des renseignements à Bordeaux sur la personnalité de M. Colombier et de sa maison et que ces renseignements ont été très satisfaisants. Il n'a de contrat qu'avec la maison Colombier et ne connaît pas, officiellement, M. Carbonneau en cette affaire. M. Colombier doit former une compagnie pour l'exécution du contrat, mais il ne pourra transférer le contrat sans l'assentiment du ministre du commerce, de sorte que le ministre restera juge compétent de la solidité de la compagnie et de l'honorabilité de ses administrateurs.

Un peu plus tard, dans le cours des débats, un autre député ayant mis en doute l'utilité de M. Poindron, Sir Wilfrid Laurier a donné les explications suivantes :

—Au sujet de notre agence en France, nous avons non seulement M. Fabre, qui est plutôt un agent diplomatique qu'un représentant commercial, mais aussi M. Poindron, un excellent homme, dont la valeur, à mon sens, est bien supérieure à ce que le député de Jacques-Cartier semble croire. M. Poindron connaît bien non-seulement la France, mais aussi le Canada où il a demeuré deux ou trois ans. Il a été le directeur d'une ligne qui n'a pas duré longtemps et dans laquelle M. Clergue, du Sault Ste-Marie, avait

de grands intérêts. Il a aussi été le gérant d'une ligne canadienne sur Bordeaux.

Il a, par conséquent, acquis une reconnaissance assez exacte des conditions du commerce en ce pays ; il connaît aussi parfaitement le commerce français et lorsque nous aurons cette ligne en marche, nous pourrions voir, à tout événement, ce qu'il peut faire. M. Poin-dron est en réalité à l'essai. S'il réussit, c'est bien ; s'il ne réussit pas, le gouvernement devra naturellement lui chercher un successeur.

N. de la R.—La suite des débats a été remise à une séance ultérieure, et n'a pas encore été reprise à la date où nous allons sous presse.

TERRE-NEUVE

(*Terra Nova*)

Notes et impressions de voyage. ¹

(*Suite*)

II

Mais nous avons déjà atteint le milieu du pont. De ce point on jouit de jour, d'une vue merveilleuse.

Il est vraiment regrettable que la demi-obscurité du crépuscule nous prive de la vision nette et précise de l'incomparable panorama du fleuve, qui se déploie sous les yeux du spectateur, par un jour de grand soleil.

Le voyageur voit alors au premier plan, du côté d'aval, dans le poudroissement de la lumière fauve du soleil, l'immense nappe liquide, teintée d'émeraude, qui, à peine éveillée de la torpeur qui l'avait envahie à son entrée dans le lac Saint-Louis, s'achemine péniblement, comme à regret, et sous l'impulsion d'une poussée irrésistible, vers de nouveaux obstacles à surmonter. Plus loin, au second plan, le spectateur présente, à l'étincellement insolite des vagues légères qui rident la surface de l'eau, que le flot se presse et que l'allure s'accélère, tandis que de leur côté, les rives attentives, de fleuries et à fleur d'eau, qu'elles étaient, se sont transformées insensiblement en berges boisées, dont l'escarpement s'accroît à chaque tournant. On dirait, qu'ayant l'intuition de ce qui se passe en aval elles se préparent à contenir le torrent qui sommeille encore et à l'enserrer entre leurs murailles abruptes, lorsqu'il s'éveillera. Au troisième plan le spectateur aperçoit, dans la grisaille de l'éloignement, la silhouette d'une sorte de barrage composé d'îlots boisés et de rochers à fleur d'eau. C'est au delà de cet obstacle, le dernier de la série formidable que le colosse a franchi dans la carrière de 1200 milles qui vient de fournir, qui sépare Duluth de Montréal—que se dissimule la cascade fameuse du Sault Saint-Louis. Nom qui lui a été donné apparemment, parce qu'elle se dit de

déversoir au lac du même nom. Ce lac, qui est situé en amont du pont, qui nous tient lieu de point de vue, peut être embrassé dans son ensemble, et d'un seul coup d'œil par le voyageur, et cela, sans se déranger de la banquette qu'il occupe.

Le torrent, rencontrant ici une nouvelle résistance, semble d'abord hésiter dans le choix de la direction qu'il doit prendre ; son cours devient tortueux, les vagues, devenues collines, se heurtent et montent à l'assaut des berges, devenues falaises. Les arbres qui les couronnent, de leur côté, sous le souffle puissant de la rafale perpétuelle créée par l'énorme appel d'air que la trombe liquide, lancée à la vitesse de 18 m. par heure provoque, inclinent leurs cimes vers le gouffre en ébullition, pour contempler de plus près, prises pour ainsi dire de fascination—et, sans en perdre un seul détail, ce spectacle terrifiant.

Mais le colosse a bientôt raison de la résistance de l'obstacle et, se pratiquant de vive force une trouée dans la barrière de titans, d'un élan irrésistible, franchit d'un bond l'escarpement qui lui barrait la route.

Puis, épuisé par ce formidable déploiement d'énergie, le fleuve s'étale dans la spacieuse et pittoresque baie de Laprairie. Mais ce repos n'est que relatif, car le fleuve ne tarde pas à s'acheminer de nouveau vers le but commun à tous les fleuves :—l'Océan !—à la fois le tombeau et le berceau du Globe''. (1)

Dans sa marche sans trêve ni repos, vers l'inconnu, le fleuve indompté devra essayer une dernière humiliation, il reflétera l'ombre d'une œuvre du pygmée qui ose braver le colosse, et verra son cours contracté et ses flots divisés. Enfin, après avoir franchi un dernier rapide en aval du pont Victoria, les dernières vagues légères s'atténuent bientôt en rides qui disparaissent complètement à leur tour, dans la baie historique d'Hochelaga.

C'est pour racheter les 45 pieds de dénivellation entre Lachine et Montréal, c'est aussi pour tourner l'obstacle présente par le *Sault*, que le canal latéral de Lachine, a été creusé, (1792-1815-21-25)—au coût initial de \$440,000.00.

Mais pendant que je m'égarais dans ces réflexions et que je coordonne mes souvenirs, le train qui nous emporte et qui a franchi le pont, est engagé sur la courbe en remblai qui domine de sa hauteur qui est considérable, les rives de ce côté du fleuve étant très basses—le village de Caughnawaga, la réserve indienne et le pays environnant, dont on devine, plutôt qu'on ne les voit distinctement, les détails aux contours à peine estompés, dans l'éclairement blafard de la lune, qui commence seulement à décrire son orbite.

(1) Bernardin de Saint Pierre.

Caughnawaga (1)—ou village du Sault St Louis—mérite plus qu'une simple mention. C'est ici, en effet, sur la rive droite du Saint-Laurent, qui mesure près de 1½ mille de largeur, à 4 milles en amont du Sault St-Louis, à la tête de la cascade, que sont venus se grouper sous l'œil paternel (2) de l'autorité, les débris épars de la jadis puissante et redoutable confédération des *six nations* peaux-rouges, que les Français appelèrent *iroquois* (3).

L'existence en plein XXème siècle d'un groupe de près de 2000 de ces aborigènes, vivant dans un état de demi-civilisation, n'est pas un fait banal tant s'en faut. Aussi ce village, quoique n'étant pas d'un accès aussi commode qu'il pourrait l'être (4), est devenu est devenu une sorte de *la Mecque*, où les savants, les lettrés, les artistes, les comédiens même, sans oublier la gent des collectionneurs, ces éclaireurs, pour ne pas dire *cosaques* de l'archaïsme, viennent faire leur pèlerinage.

Ces visiteurs, savants ou simples touristes, ne laissent pas échapper l'occasion de jeter un coup-d'œil de curiosité, au moins, sur ces débris intéressants d'une race en train de s'éteindre, sous les effets mystérieux de cette loi implacable qui semble s'acharner aux races autochtones de ce continent.

Qu'elles que soient les causes, naturelles ou artificielles, qui poussent impitoyablement ces races à leur perte, elles se survivent, et leur mémoire se perpétue, par les monuments qu'elles ont élevé un peu partout dans le cours de leurs pérégrinations de nomades, ainsi que par les produits de leurs industries. Il y a lieu de signaler, un fait intéressant et qui n'est pas généralement connu.

Le trésor de l'église de la mission, dont la fondation remonte à 1665, possède, entr'autres objets d'une grande valeur historique (4) une pièce, produit d'une

(1) Kanawake, Kahnawakon, Caughnawouaga, mot iroquois dont la signification est : *dans les rapides* !

(2) Ces *six nations* comprenaient : les *Mohawks*, les *Oneidas*, les *Onondagas*, les *Cnyugas*, les *Sénécas*, et les *Tuscaroras*, parlant cinq dialectes distincts.

(3) Le voyageur en destination de ce point, descendu à Adirondack junction, doit faire à pied, 1½ mille pour atteindre l'église, qui est bâtie sur la berge du fleuve.

(4) Nous empruntons à M. Stanislas Drapeau, — *Etudes de Colonisation etc, 1863*, ouvrage qui nous a été communiqué par le Dr Louis Laberge, les renseignements qui suivent :—

“... Eglise et presbytère construits en 1665-66. Bien antérieure-ment au Père de Charlevoix dont on conserve encore la chambre garnie telle qu'elle devait être alors qu'il écrivait ses précieux *Mémoires*. L'église telle qu'on la voit aujourd'hui fut réparée en 1832-33.”

Plus loin, parlant d'une visite que M. Adélar J. Boucher y fit en 1858, le même auteur dit :—

Au nombre des objets de prix conservés dans le trésor de la mission il y a :

“Un *ostensoir* en or, portant l'inscription : — *Claude Prévost, ancien échevin de Paris et Elizabeth Legendre sa femme m'ont donné aux R.R. P.P. Jésuites pour honorer Dieu en leur première Eglise des Iroquois 1668* ;”

industrie dont l'origine remonte à une époque antérieure à la découverte de l'Amérique (1492). Cet objet c'est une superbe ceinture de *Wampum* (1).

Le rôle du *Wampum* était multiple, les grains de *Wampum*, prototype des rassades de verre—sont blanc, ou bleu violacé ; ils étaient confectionnés au moyen de débris d'un coquillage, à pâte inaltérable, la *moule Cohog* (2)—que l'ouvrier perceait d'abord puis façonnait en forme de *barillet*, en l'usant, travail de patience—sur une “ pierre plate ”.

“ Un tableau représentant *Saint Louis*, roi de France, en *oraison*, dont le roi Charles X fit présent à l'église de Caughnawaga : A l'entrée de l'église, au-dessus du jubé, on a suspendu à la voûte de l'église la *bannière (?) nationale iroquoise* ” puis suit une description suffisamment fidèle pour permettre au lecteur de reconnaître la *ceinture* décrite plus bas.

Un maître-autel, don de Louis XV ; un secrétaire avec quelques rayons formant bibliothèque, qui aurait appartenu au père Charlevoix (1682-1716) ; des bronzes d'art, style Louis XV, des pièces de serrurerie de la même époque ; des plans, cartes, etc., tous objets d'une grande valeur.

(1) *Wampum*, mot indien qui signifie *blanc*, est écrit de bien des manières ; on relève : *Wampi Esurguy, Porcelaine*, etc., etc.

JOS. HAYNES, I.C.

(A suivre.)

BANQUE PROVINCIALE

DU CANADA

Bureau Principal, - - - - - MONTREAL

BUREAU D'ADMINISTRATION

Monsieur G. N. DUCHARME, Capitaliste de Montréal. Président

Monsieur G. B. BURLAND, Président de (Lachine Rapids Hydraulique & Land Company, Ltd.) Vice-Président.

Monsieur H. LAPORTE, de l'Épicerie en gros Laporte, Martin & Cie, Montréal. Echevin et Président du Comité des Finances de la Cité. Directeur.

L'HON. LS. BEAUBIEN, Ex-Ministre de l'Agriculture. Directeur.

Monsieur S. CARSLY, Sr., Propriétaire de la grande maison “Carsley”, Montréal. Directeur.

Monsieur TANCREDE BIENVENU, Gérant-Général

Monsieur A. S. HAMELIN, Auditeur

SUCCURSALES

MONTREAL : 316 Rachel, (coin St-Hubert) ; 271 Roy, (St-Louis de France) 1138 Ontario, (coin Panet).

Berthierville, P. Q. ; Valleyfield, P. Q. ; Terrebonne, P. Q. ; D'Israéli, P. Q. ; St-Anselme, P. Q. ; St-Guillaume d'Upton (P. Q. ; Pierreville, P. Q. Hull, P. Q.

BUREAU DES COMMISSAIRES-CENSEURS

Département d'Épargne

SIR ALEXANDRE LACOSTE, Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi. Président

L'HON. J. G. LAVIOLETTE, Ex-Conseiller Législatif. Vice-Président.

L'HON! N. C. CORMIER, Conseiller Législatif, Industriel de Plessisville. Commissaire-Censeur.

Monsieur A.S. HAMELIN, Auditeur et Com.-Censeur, Ancien associé de la Maison Hudon, Hébert & Cie de Montréal.

Honorable Sénateur ALFRED THIBAUDEAU, Honorable LOMER GOUIN, Ministre des Travaux Publics de la Province de Québec.

Monieur le Dr. E. P. LACHAPELLE, Com.-Censeur, rue Sherbrook Montréal.

Température du mois d'août 1903.

Relevée par M. de Meslé, opticien, à Montréal, rue Notre-Dame, 1628.

Août		Fahrenheit		Centigrade		Août		Fahrenheit		Centigrade		
Date	Max.	Min.	Max.	Min.	Date	Max.	Min.	Max.	Min.	Date	Max.	Min.
1	75	55	24	13	16	73	56	23	13.5			
2	72	57	22.5	14	17	74	54	23.5	12.5			
3	75	50	24	10	18	75	55	24	13			
4	70	53	21.5	12	19	78	60	26	16			
5	70	56	21.5	13.5	20	74	62	23.5	17			
6	67	58	19.5	14.5	21	70	56	21.5	13.5			
7	67	55	19.5	13	22	80	62	27	17			
8	70	50	21.5	10	23	72	52	22.5	11.5			
9	67	53	19.5	12	24	72	48	22.5	9			
10	69	55	21	13	25	62	52	17	11.5			
11	66	56	19	13.5	26	68	54	20	12.5			
12	70	58	21.5	14.5	27	72	56	22.5	12.5			
13	69	49	21	9.5	28	71	55	22	13			
14	72	51	22.5	11	29	70	53	21.5	12			
15	69	57	21	14	30	65	54	18.5	12.5			
					31	63	52	17.5	11.5			

PETIT COURRIER

(Bulletin de *nombre de Commerce Française*).

Demande d'Agents ou Représentants au Canada.

Fromy, Rogée & Cie., Maison fondée en 1815, St-Jean d'Angély, Cognac. Demandant agents au Canada pour leurs eaux-de-vie de Cognac. Références de premier ordre exigées.

M. H. Masquillier, 38 rue de Roubaix à Tourcoing, demande un agent-commissionnaire à Montréal pour l'exportation et l'importation.

MM. Ducher Frères à Morez-du-Jura (Franco) désirent un représentant au Canada pour la vente de leurs pierres fausses pour bijouterie.

M. A. Demange, viculteur 8 rue Arago, Alger, demande représentants au Canada pour la vente des vins de ses vignobles algériens.

MM. Debouchaud et Cie, à Nersac (Charente), fabrique de feutres en tous genres pour papeteries.

L. de Guinefolaud, eau-de-vie de Cognac et fines Champagnes à Angoulême (Charente).

OFFRES DE REPRESENTATION AU CANADA

M. Jules Pony, 1132 rue Ste-Catherine, à Montréal, demande la représentation de librairies françaises et belges pour le Canada

OFFRES DE REPRESENTATIONS EN FRANCE

M. Maxime Boquien, de Nantes, demande la représentation d'exportateurs de pommes évaporées.

M. A. Chillaud, de Romainville (Charente), demande à représenter exportateurs canadiens de conserves alimentaires.

M. Victor Guédé, pelleteries et fourrures, 9 rue Bailif, à Paris, désire entrer en relation avec des maisons du Canada pour la consignation ou la représentation de tous articles de pelleteries brutes ou apprêtées pouvant s'employer en fourrures. Références sur demande.

Le journal *Le Bois*, 26 rue Canmartin à Paris, demande des correspondants pouvant livrer des bois en France.

M. A. Pylliser-Cortier, 3 rue de St. Quentin, à Malo-les-Bains (France) désire représentations de maisons canadiennes pour le Nord de la France.

M. Emmanuel Coste, 14 rue Ausone, à Bordeaux, demande à représenter en France des maisons canadiennes exportant pommes évaporées, haricots, pois ronds, homards et saumons en conserves, viandes salées et œufs de poisson. Références fournies sur demande.

AVIS

La Chambre de Commerce Française de Montréal tient à la disposition des négociants et industriels de la Région l'Annuaire des Agents-Représentants pour l'Exportation de Bordeaux (Edition 1903).

Cet annuaire, plus important que les précédents, où figurent les principaux Agents d'Exportation de Bordeaux, avec la liste des articles dont ils s'occupent, peut être très utilement consulté par les maisons désireuses d'être représentées sur cette place et d'essayer ainsi de chercher des débouchés nouveaux dans l'Exportation.

Avis aux Membres Adhérents

Les cotisations courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est pour les présentations faites dans le dernier trimestre de l'année. Dans ce cas le paiement de la cotisation est reporté à l'année suivante.

Les membres adhérents de cette Chambre de Commerce reçoivent gratuitement le BULLETIN MENSUEL.

Nous fournissons des renseignements gratuits sur la clientèle et des informations de toutes sortes à nos membres adhérents ; nous insérons gratuitement les demandes d'agents de tout commerçant français.

Toute maison établie en France, toute maison française établie à l'étranger peut adhérer à notre Chambre. Il suffit d'en faire la demande et de payer la cotisation qui est de 25 francs par année.

Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre Compagnie tant qu'on ne donne pas sa démission et si cette démission parvient après la fin du mois de janvier, la cotisation de l'année commencée est due en entier.

Extraits des Statuts de la Chambre de Commerce Française

MEMBRES ACTIFS

Art. 6. — Peuvent être membres actifs tous citoyens français résidant au Canada depuis une année au moins, qui déclarent s'occuper d'affaires ou de questions industrielles et commerciales. Une demande par écrit doit être adressée au Président ou au Secrétaire de la Chambre. Cette demande devra être appuyée par deux membres actifs.

Le Conseil de la Chambre, composé comme il sera indiqué ci-après, examine la demande et fixe, s'il y a lieu, la date du scrutin. Avis en est donné dans les lettres de convocation.

Le candidat pour être admis doit réunir les deux tiers des votes des membres présents. Le vote a lieu au scrutin secret.

MEMBRES ADHÉRENTS

Art. 7. — Peuvent être admis membres adhérents de la Chambre de Commerce, tous commerçants et industriels français établis en France ou à l'étranger et tous citoyens français qui, sans être commerçants ou industriels, désirent favoriser l'extension ou le développement des intérêts commerciaux de la France.

Pour être admis comme membre adhérent, il faut adresser au Président ou au Secrétaire de la Chambre une demande par écrit qui est communiquée au Bureau et sur laquelle il est statué en séance.

Les membres adhérents présents à Montréal peuvent assister aux séances et prendre part aux débats, mais avec voix consultative seulement.

RESSOURCES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Art. 14. — Pour assurer le fonctionnement de la Chambre de Commerce, il est institué un fond commun formé :

- 1o De la cotisation des membres actifs fixée à 5 dollars par année ;
- 2o De la cotisation des membres adhérents fixée à 25 franc par année ;
- 3o Des dons et subventions accordés à la Chambre.